



# ASGB info

Organe d'information de l'ASGB – Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton

## Politique



**LA DEUXIÈME ÉTAPE DE LA RÉVISION DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE N'A QUE PEU D'EFFETS 2**

## Nature



**LES GRAVIÈRES, DE PRÉCIEUX BIOTOPES POUR LES AMPHIBIENS 4**

**ABSURDITÉ ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE DES IMPORTATIONS DE GRAVIER 1/3**

**SOLS, PAYSANS, ÉCONOMIE: SANS GRAVIER, RIEN N'EST POSSIBLE! 6**

**LA TERRE DE REMBLAI – OBJET D'ART 8**

**PRÉPARATEUR DE MATIÈRES PREMIÈRES: UN PERFECTIONNEMENT DE PROFESSIONNELS DU TERRAIN POUR DES PROFESSIONNELS 10**

**EN BREF 11**

## Absurdité économique et écologique des importations de gravier

Les importations de gravier sont considérées comme une absurdité écologique, car le transport au-delà des frontières du pays de ce produit vraquier lourd génère d'énormes émissions de gaz d'échappement. Et malgré cela, les importations de gravier augmentent d'année en année. C'est la raison pour laquelle ASGB Info s'est entretenu avec André Renggli, président de l'ASGB, sur ce problème.

### COMBIEN DE GRAVIER IMPORTE-T-ON EN SUISSE?

Environ 10% de la quantité de gravier vendue en Suisse viennent de l'étranger. Sur le plan géographique, les importations de gravier sont limitées aux pays frontaliers. Dans la région du lac Léman, dans la région de Bâle, au Tessin et dans la vallée du Rhin, les importa-

tions sont dominantes et représentent plus de 50% des parts de marché.

### SUR COMBIEN DE KILOMÈTRES LE GRAVIER IMPORTÉ EST-IL TRANSPORTÉ?

Les distances peuvent aller jusqu'à 100 kilomètres. Le gravier étant un produit vraquier lourd, ces kilomètres de transport superflus génèrent d'importantes émissions de gaz d'échappement.

### LA SUISSE N'A-T-ELLE DONC PAS SUFFISAMMENT DE GRAVIER POUR QU'IL FAILLE SUBIR CES IMPORTANTES ÉMISSIONS POLLUANTES?

Non, c'est exactement le contraire. La Suisse a la chance que, durant les ères glaciaires, les glaciers ont charrié d'énormes quantités de gravier dans les vallées. Ces masses de gravier et les réserves de roches fixes peuvent encore couvrir nos besoins pendant des siècles. De plus, le gravier peut être recyclé plusieurs fois et est donc réutilisable.

### ALORS POURQUOI IMPORTE-T-ON DU GRAVIER?

Les importations augmentent parce que l'extraction de gravier coûte moins cher à l'étranger que chez nous. En France, par exemple, l'extraction de gravier, tout confondu, coûte environ la moitié.

### COMMENT CELA EST-IL POSSIBLE?

Les cinq principales raisons peuvent être résumées comme suit:

1. Législation sur la protection des eaux: la Suisse est sans doute le seul pays européen dans lequel il faut laisser plusieurs mètres de gravier sur la nappe phréatique pour des raisons de protection des eaux. Et ce, bien qu'au cours des 30 dernières années, aucun accident ne se soit produit dans les gravières autochtones qui aurait pu menacer la qualité de l'eau souterraine.

SUITE PAGE 3



L'approvisionnement écologique en gravier suppose une extraction à proximité des agglomérations et des chantiers, comme c'est par exemple le cas de la gravière de Rubigen.

## La deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire n'a que peu d'effets



**André Renggli**, Président de l'ASGB

Le 18 octobre 2015, le peuple suisse a élu son nouveau parlement. De nombreux parlementaires prendront donc pour la première fois place au Palais fédéral pour la session d'hiver. Je me réjouis de faire de nouvelles connaissances au Palais fédéral et remercie tous les parlementaires pour leur disponibilité ainsi que le temps et l'énergie qu'ils ont investis pour le bien-être de notre pays.

Durant la période législative à venir, les débats porteront sur de nombreux thèmes qui concernent directement notre branche. Nous nous intéresserons à des questions comme la façon d'utiliser les sols afin qu'un maximum d'exigences de la population, de la nature et de l'économie puissent être satisfaites. Ou comment utiliser les ressources limitées, pour qu'elles soient encore disponibles pour les générations à venir. Ou encore comment concevoir en détail le tournant. Notre branche tient à trouver pour tous ces domaines des solutions durables et elle est prête à s'engager dans ce sens. Je suis impatient de voir comment notre nouveau parlement relèvera ces défis de taille.

Notre branche travaille dans et avec la nature. En tant qu'entrepreneurs, il est donc important de prendre nos responsabilités en faveur de la nature. Avec la présente édition d'ASGB Info, nous souhaitons vous informer sur quelques exemples concrets du genre. Je vous souhaite une bonne lecture.

Avec la 2<sup>e</sup> révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), le Conseil fédéral veut mieux protéger les terres de culture, adapter plus tôt les infrastructures de transport et d'énergie à l'aménagement du territoire et favoriser l'aménagement du territoire transfrontalier pour lutter contre le mitage de la Suisse. Mais pour l'ASGB, certains points essentiels font défaut dans cette proposition.

Dans sa prise de position de l'été dernier, l'ASGB a déclaré que, selon sa conviction, l'objectif fixé par le Conseil fédéral est insuffisant. Elle propose d'axer la révision sur les objectifs suivants:

1. Il faut mettre l'accent sur l'application de la LAT valide qui n'est entrée en vigueur que le 1<sup>er</sup> mai 2014.
2. Il faut renforcer la fonction directive de l'aménagement du territoire, en particulier vis-à-vis des décrets isolés.
3. Il faut accorder à l'approvisionne-

ment en matières premières minérales la place qu'il mérite dans l'aménagement du territoire compte tenu de son importance réelle.

4. Le principe de subsidiarité inscrit dans la Constitution doit être respecté et la légitimation démocratique de tous les aménagements doit être garantie. Les cantons sont matériellement compétents pour l'aménagement du territoire et la Confédération en assure la coordination.

5. Il faut empêcher tout gonflement superflu des processus d'aménagement. Le nombre de niveaux d'aménagement et le nombre de procédures doivent rester stables pour des raisons de coûts.

6. L'importance des différents aménagements doit être définie avec précision. Les plans d'affectation sont contraignants pour les propriétaires. Les plans directeurs cantonaux et les plans sectoriels nationaux sont contraignants pour les autorités. Tous les autres plans (inventaires, plans de protection, parcs, etc.) servent de bases décisionnelles. Ils sont pris en

compte dans la pesée des intérêts supérieurs de l'aménagement du territoire, qui constitue la base de l'établissement des plans directeurs cantonaux contraignants pour les autorités.

7. La branche de l'extraction est un cas spécial en termes d'aménagement et ce, à maints égards. Les zones d'extraction sont en règle générale des terres agricoles ou forestières qui sont temporairement utilisées dans un autre but et qui, à la fin de l'extraction, reviennent à leur état initial. Pour des raisons de durabilité, il est indispensable que les zones d'extraction soient prévues le plus près possible des chantiers, autrement dit, près des agglomérations. Ces conditions spécifiques à la branche doivent être prises en compte.

Le Conseil fédéral se prononcera probablement au début de l'année 2016 sur la suite à donner dans ce domaine. Pour l'ASGB, l'extension des objectifs visés aux orientations susmentionnées revêt une priorité absolue.

La branche de l'extraction est un cas spécial en termes d'aménagement du territoire. Pour des raisons de durabilité, les zones d'extraction doivent être prévues le plus près possible des chantiers.



## SUIVE DE LA PAGE 1

2. Protection exagérée de la nature et de la forêt: des zones d'extraction intéressantes sont souvent intégrées dans plusieurs zones de protection naturelle. Cela rend plus difficile, voire empêche les projets d'extraction.

3. La densité d'urbanisation: en raison de la forte densité de population, il n'est possible d'extraire que sur un espace réduit dans notre pays, et nous devons payer aux propriétaires fonciers jusqu'à quatre fois plus de frais de servitude que dans les pays voisins.

4. Redevances et impôts: dans aucun autre pays, notre branche doit faire face à des redevances, impôts et cautions aussi élevés que chez nous.

5. Transports onéreux: dans le secteur du transport, la donne n'est pas la même partout et ce phénomène est très marqué. En tout et pour tout, une semi-remorque de 5 essieux doit générer au moins CHF 1 300.– par jour de recettes en Suisse, pour équilibrer les comptes. Pour un transporteur français, env. CHF 850.– par jour suffisent déjà. Cette énorme différence s'explique par le fait qu'en France les impôts sur les poids lourds, les salaires des chauffeurs, les prix du diesel et les frais de service généraux sont beaucoup moins élevés que chez nous. C'est

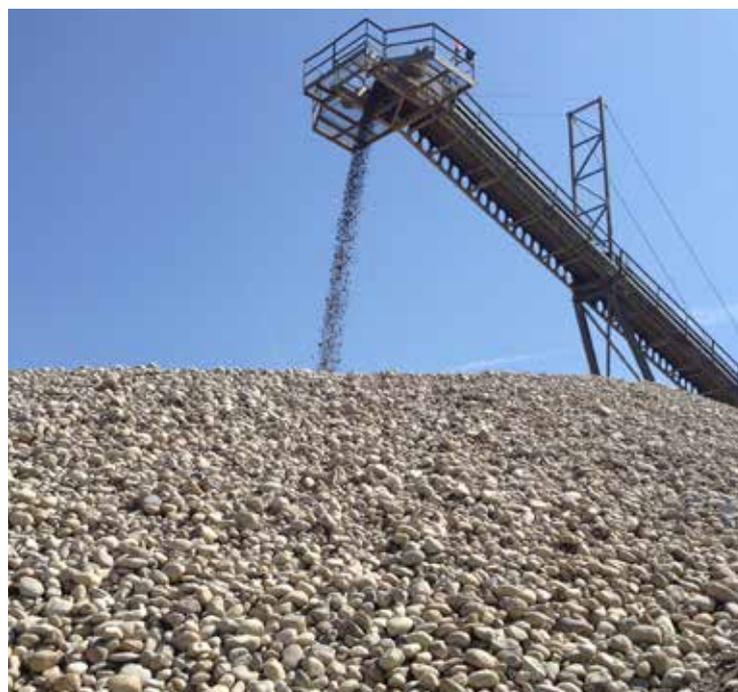
pourquoi de nombreux prestataires étrangers peuvent livrer le gravier à des prix plus bas que les concurrents suisses, malgré des distances plus longues.

Par ailleurs, les procédures pour les projets d'extraction de gravier sont très complexes en Suisse et peuvent durer des décennies. Tous les offices cantonaux ne traitent pas les projets d'extraction avec la rapidité requise par des projets de cette importance économique. Il arrive régulièrement que des projets de gravières soient repoussés vers des régions excentrées, alors qu'il est important que le gravier soit extrait dans les fonds de vallée centraux, c'est-à-dire là où se trouvent d'importants dépôts de gravier et où les distances jusqu'aux chantiers sont minimales. Aujourd'hui, une entreprise doit déjà effectuer des études approfondies et coûteuses pour l'avant-projet d'une gravière et ce, sans aucune garantie de recevoir un jour l'autorisation d'extraction.

#### QUELLES MESURES S'IMPOSENT DANS UN TEL CONTEXTE?

Pour nous, quatre exigences sont prioritaires:

1. Les autorités doivent davantage garantir la mise à disposition de zones appropriées pour assurer l'approvision-



La Suisse a suffisamment de gravier pour sa propre consommation.

nement en matières premières minérales. Mais le gravier doit être extrait là où il se trouve et où l'on construit. Les procédures pour les projets d'extraction de gravier doivent être simplifiées et globalement mieux soutenues par les offices cantonaux. En raison de conflits en matière d'utilisation, il n'est pas possible de toujours satisfaire tous les besoins à 100%. Mais il convient de donner à l'approvisionnement durable de matières premières minérales l'importance qui lui revient effectivement lors de la pesée des intérêts en matière d'aménagement du territoire. Le secteur de la construction et donc l'ensemble de l'économie ne peuvent exister sans gravier.

2. En ce qui concerne la législation sur la protection des eaux, il faut tenir compte du fait que le risque de pollution des eaux souterraines a considérablement diminué ces dernières années

grâce à l'important engagement de notre branche. En réalité, il tend à disparaître aujourd'hui, et il faut en tenir compte lors de l'élaboration des conditions cadres légales.

3. D'autres inégalités résultent des prix élevés de transport dans notre pays, qui s'expliquent par le coût élevé du diesel et les taux d'imposition. Les redevances et taxes ne devraient pas augmenter continuellement pour l'extraction de gravier. Des corrections s'imposent d'urgence à ce niveau, afin que la compétitivité et donc aussi la compatibilité écologique de nos activités soient garanties à l'avenir.

4. Lors de la définition des sites d'extraction, il convient enfin de tenir compte du fait que les projets d'extraction ne sont que des exploitations temporaires du sol. Une fois l'extraction terminée, le sol est en règle générale rendu à son utilisation initiale pour restaurer les surfaces agricoles, naturelles et forestières.

L'importation de gravier génère de longs trajets en poids lourds.



## Les gravières, de précieux biotopes pour les amphibiens

Les amphibiens pionniers ont besoin de biotopes comprenant des eaux lisses et temporaires. Or celles-ci sont en diminution depuis des décennies. Les gravières jouent le rôle de biotopes de remplacement. ASGB Info s'est entretenu avec trois experts sur la protection des amphibiens, la contribution de l'industrie du gravier et les conditions cadres correspondantes.



Petra Ramseier est représentante régionale de Bâle-Campagne au karch, le Centre de coordination pour la protection des amphibiens et reptiles de Suisse.



Kurt Marti fait partie de la direction de Marti Betriebe Zell.



Beat Haller est responsable du secteur Nature et environnement de l'ASGB.

### POURQUOI LE THÈME DE LA PROTECTION DES AMPHIBIENS EST-IL AUJOURD'HUI PLUS IMPORTANT QU'IL Y A QUELQUES DÉCENNIES?

**P. Ramseier:** Entre 1995 et 2005, les amphibiens ont perdu jusqu'à 63% de leur population. Il s'agit là d'un recul dramatique qui se poursuit encore. Les espèces pionnières notamment sont très fortement menacées de ce fait. En raison de l'exploitation intensive des terres, beaucoup de zones très précieuses ont été urbanisées, particulièrement dans le Mittelland, des cours d'eau avec d'importantes réserves de gravier ont été rectifiés et des surfaces intensivement drainées et exploitées pour l'agriculture.

**B. Haller:** Les gravières peuvent à ce niveau jouer un rôle de biotope de remplacement. Ces 20 dernières années, la collaboration de l'industrie du gravier avec les autorités environnementales et d'autres experts s'est donc renforcée en conséquence à différents niveaux.

### DE QUELLES ESPÈCES D'AMPHIBIENS PARLONS-NOUS – POUR QUELLES ESPÈCES LES GRAVIÈRES SERVENT-ELLES DE BIOTOPES?

**P. Ramseier:** Parmi les 20 espèces d'amphibiens en Suisse, toutes figurent sur la liste rouge, à l'exception de la salamandre noire, du triton alpestre et de la grenouille rousse. Le biotope que forment les gravières est avant tout précieux pour le crapaud calamite, le sonneur à ventre jaune et le crapaud accoucheur.

**B. Haller:** Selon la région, il convient aussi à la rainette verte, plus rare. L'utilisation par les différentes espèces des surfaces naturelles imposées ou volontairement créées lors de l'extraction de gravier varie fortement en fonction des endroits et revêt un caractère très local.

### DE QUOI ONT BESOIN LES AMPHIBIENS PIONNIERS – COMMENT SE PRÉSENTENT EXACTEMENT LEURS BIOTOPES?

**P. Ramseier:** En principe, ils ont besoin d'eaux peu profondes, de surfaces de gravier ou de prairies temporairement inondées, d'étangs asséchés ou aussi



Le sonneur à ventre jaune se sent bien dans cette gravière.

des traces de pneus remplies d'eau sur les sites d'extraction. L'important, c'est que l'eau soit présente en quantité suffisante.

**B. Haller:** Dans les gravières, il faut aussi des surfaces qui ne soient pas exploitées de façon trop active, sans pour autant être totalement tranquilles. Le site idéal ne doit pas être trop envahi par la végétation et doit avoir une dynamique constante.

**K. Marti:** Nos amphibiens préférant les mares peu profondes, parce que celles-ci se réchauffent rapidement, il faut diverses grandes mares. L'eau sera ainsi disponible à tout moment, quelles que soient les conditions météorologiques.

### QUELLES SONT LES GRAVIÈRES QUI CONVIENNENT LE MIEUX?

**B. Haller:** En principe, sont appropriés tous les sites d'extraction sur lesquels la planification prévoit suffisamment de place, tant en termes de surface que de temps. Tant que l'objectif primaire de l'extraction de gravier et du remblai n'est pas menacé, il est possible de créer et de gérer des biotopes temporaires pour les amphibiens à de nombreux endroits des sites d'extraction. Sur les quelque 800 sites d'extraction en Suisse, pratiquement tous contribuent entre-temps à la protection des amphibiens, sous une forme ou une autre.

**P. Ramseier:** Dans ce contexte, il est important que les gravières aient la possibilité de laisser accessibles des surfaces

secondaires «non productives», qui ne sont pas directement exploitées. Nous sommes de plus en plus confrontés au fait que de telles surfaces doivent être immédiatement remblayées.

### DANS LA PRATIQUE, CELA EST APPLIQUÉ DANS LA MESURE DU POSSIBLE. COMMENT FONCTIONNE LA MISE EN ŒUVRE DE TELS PROJETS?

**B. Haller:** Les experts de l'ASGB jouent le rôle d'intermédiaires. Nous connaissons les conditions cadres de l'industrie, les besoins des autorités et les possibilités de l'environnement correspondant. Nous assurons donc un rôle d'intermédiaire à ce niveau. Nous sommes sur place, émettons des recommandations et assistons les exploitants de gravières dans la mise en œuvre des exigences officielles ainsi que des mesures naturelles facultatives. Il ne s'agit pas uniquement de protection des amphibiens, mais aussi d'autres problèmes de la nature auxquels nous sensibilisons les entreprises.

### COMBIEN DE TEMPS LES AMPHIBIENS PEUVENT-ILS PROFITER DE CES BIOTOPES CRÉÉS DANS LES GRAVIÈRES?

**B. Haller:** C'est très variable et cela dépend de la taille du site d'extraction, de l'avancée du remblai et de la dynamique de la zone. La pression exercée pour que les surfaces retournent à l'agriculture le plus vite possible après l'extraction a toutefois réduit la marge de manœuvre sur les sites d'extraction en exploitation.

## QUELLES CONDITIONS CADRES LÉGALES VERRIEZ-VOUS POUR L'INDUSTRIE DU GRAVIER PAR RAPPORT À LA PROTECTION DES AMPHIBIENS?

**P. Ramseier:** Toutes les espèces d'amphibiens de Suisse sont protégées par la loi. De ce fait, leur biotope est aussi automatiquement protégé et doit donc être remplacé en cas de destruction. Cela n'est pas un problème dans une gravière active, parce qu'il y a toujours des emplacements favorables pour créer de nouveaux plans d'eau.

**B. Haller:** Mais la tendance est malheureusement de plus en plus à la réglementation et la flexibilité pour des solutions individuelles s'en trouve donc diminuée. Certains cantons ont des bons modèles pour mettre à la disposition de la nature plus de surfaces naturelles pendant l'extraction, mais en contrepartie, ils renoncent aux surfaces de compensation dans l'aménagement final.

**K. Marti:** Nous préférons les modèles flexibles, parce qu'ils tiennent compte du fait que nous n'exploitons le sol que temporairement pour l'extraction. Les exploitants de gravières créent en règle générale, à partir de surfaces agricoles, voire d'assolement, un biotope pour les amphibiens, et ils devraient avoir la flexibilité de restituer ces surfaces à l'agriculture, une fois l'extraction terminée.

**P. Ramseier:** Dans l'optique de la protection des amphibiens, c'est précisément cet aménagement final qui constitue un problème. Là où il y a 50 ou 100 ans, on pouvait encore trouver facilement d'autres biotopes pour les amphibiens pionniers à proximité de telles gravières, on n'y trouve aujourd'hui pratiquement plus que de l'agriculture ou de l'urbanisation intensive. Si l'on n'impose pas de surface de compensation, cela signifie souvent la fin d'une réserve. Il y a beaucoup à faire à ce niveau, pour sensibiliser davantage l'agriculture à la protection des amphibiens.

## QUE SOUHAITEZ-VOUS AU NIVEAU DE LA COLLABORATION ET POUR LE FUTUR?

**B. Haller:** La collaboration avec les services spécialisés des cantons, karch et



Les amphibiens ont besoin d'eaux peu profondes - l'industrie du gravier crée des biotopes correspondants.

les grandes organisations de protection de la nature fonctionnent bien. Les experts locaux de la nature se montrent plutôt trop idéologiques. Je souhaite donc plus de compréhension pour les intérêts de l'industrie et que l'on travaille plus ensemble que les uns contre les autres.

**P. Ramseier:** En règle générale, l'industrie du gravier prend ses responsabilités. Mais la signification de la protection des amphibiens et de la nature dans les gravières n'est pas toujours perçue de la même façon du côté des exploitants et de la protection de la nature. Lorsque nous parlons d'eaux pour les amphibiens, les exploitants s'imaginent deux à trois petites mares, alors que nous pensons à plusieurs ares de plans d'eau. Les conditions cadres cantonales pour les gravières devraient être davantage coordonnées. La focalisation sur les exigences écologiques des espèces cible et non pas exclusivement sur les directives concernant les surfaces pourrait être une forme d'approche.

**K. Marti:** Les exploitants de gravières

doivent essayer de satisfaire à toutes les exigences de la population, de l'agriculture et de la nature, afin que l'approvisionnement en gravier puisse également être garanti à l'avenir en Suisse. Nous sommes prêts, pendant l'extraction, à apporter notre contribution en faveur de thèmes liés à la nature

comme la protection des amphibiens. Mais en contrepartie, nous devons aussi pouvoir disposer de nouvelles autorisations correspondantes et avoir la certitude que nous, ou le propriétaire foncier, puissions à nouveau utiliser la surface de façon flexible, une fois l'extraction terminée.

L'ASGB a pris position dans le cadre de la consultation sur l'Ordonnance concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (OIFP). Les principales propositions peuvent être résumées comme suit :

1. Le projet proposé va dans la bonne direction en ce qui concerne la garantie de la protection des monuments.

2. Mais il reste encore beaucoup à faire, notamment dans les domaines suivants :

– Prise en compte des intérêts de l'approvisionnement en matières

premières minérales sur la base de son importance réelle.

- La nature est aujourd'hui souvent sollicitée par le développement. Il s'impose donc de compléter la philosophie de la conservation du projet par une philosophie de développement.
- Clarification de l'interaction entre l'OIFP et la pesée des intérêts au cas par cas, et clarification de la notion «d'importance nationale».
- 3. Les milieux concernés par les objets décrits par l'OIFP disposent du droit d'être écoutés, un droit qu'il convient de respecter.

## Sols, paysans, économie: sans gravier, rien n'est possible!

Peu de gens ont su que 2015 était l'Année internationale des sols. C'est dommage, car il serait vraiment essentiel de débattre de l'utilisation responsable d'une des ressources les plus importantes. Le sol est en effet la base de notre vie. On parlerait alors aussi du fait que les gravières ne sont pas simplement des «trous» que l'on creuse, mais aussi une chance pour le sol, les paysans, l'économie et la nature.

Quel est le point commun entre la construction d'une maison d'habitation, d'un immeuble de bureaux et d'une salle de sport? Dans les trois cas, il faut du gravier, indépendamment du matériau de construction choisi. Bien entendu, le fait qu'il s'agisse par exemple d'une construction en béton ou en bois est important. Mais il faut toujours du gravier en quantités différentes, même s'il ne s'agit que de la création d'une entrée ou d'une voie d'accès dans le cas d'une maison Minergie en bois. Il n'est pas exagéré de prétendre que: «Dans la construction, rien ne va sans gravier».

### OÙ ALLER AVEC LES MATÉRIAUX D'EXCAVATION?

Les trois objets susmentionnés – maison d'habitation, immeuble de bureaux, salle de sport – ont encore un autre point en commun: avant de pouvoir construire, il faut creuser des trous dans le sol. Chaque bâtiment a besoin de fondations, d'un «ancrage». Ce qui génère des matériaux d'excavation qu'il faut déposer quelque part. La question est «où?».

### La décharge Beinwil à Freiamt (AG) il y a 10 ans. (Ill. 1)

La grande majorité des matériaux d'excavation n'est pas polluée. Chaque année, 20 millions de m<sup>3</sup> de matériaux d'excavation sont produits en Suisse. Ce qui représente deux millions de transports par camion. La conséquence naturelle est que ces matériaux sont restitués à la terre par le chemin le plus court. A savoir là où il y a de la place – dans la gravière la plus proche. L'extraction de gravier est suivie de la restauration, du remblai pour revenir à l'état initial, voire d'un rehaussement si cela est judicieux du point de vue du paysage. Mais avant que les matériaux d'excavation soient utilisés pour le remblai, il convient de se poser les trois questions suivantes: peuvent-ils être directement utilisés sur le chantier? Cela vaut-il la peine de les transformer en matières premières? Peuvent-ils être utilisés pour des travaux de terrassement (autorisés)?

### MATÉRIAUX NON POLLUÉS

L'important, c'est qu'il s'agisse de matériaux d'excavation non pollués. On est alors dans une situation win-win. Le maître d'ouvrage en profite, parce qu'il peut faire valoriser ces matériaux de façon appropriée. L'exploitant de la gravière utilise ces matériaux pour remblayer la gravière et la recultiver.

Grâce à ce cycle, on crée un circuit précieux avec les matériaux dans le sol. La situation est toutefois problématique aujourd'hui en raison du fait que les gravières existantes, notamment celles proches des villes, ne suffisent plus



pour valoriser tout le volume de matériaux d'excavation produits. On produit plus de ces matériaux sur les chantiers que l'on n'extrait de gravier. Ne serait-ce qu'en raison de l'utilisation accrue de matériaux de construction recyclés. Pour compenser ce déficit, il faut construire des décharges régionales pour ces matériaux, ce qui est lié à des exigences élevées en matière d'aménagement du territoire. L'aspect régional est important dans ce contexte, car il serait insensé de transporter ces matériaux vraciers et volumineux sur de longues distances. Ce qui suscite une autre problématique. Car il est souvent difficile de convaincre la population d'accepter la construction d'une décharge pour matériaux d'excavation. Compte tenu des infrastructures de contrôle existantes, l'industrie du gravier, et ses 500 sites d'extraction, est prédestinée pour réceptionner les volumes de maté-

riaux d'excavation produits et pour les valoriser de façon rentable. Il est donc d'une grande importance que lors de la planification, les sites d'extraction soient aussi pleinement considérés comme de futurs sites de valorisation des matériaux d'excavation non pollués.

### SOLS, PAYSANS, ÉCONOMIE

Les sols, les paysans et l'économie profitent du processus d'extraction de gravier et de remblai, qui dure toujours plusieurs années, voire plusieurs décennies.

Durant les étapes d'extraction et de remblai, les sols vierges deviennent de véritables paradis pour les espèces pionnières. La flore et la faune trouvent ici des conditions de vie devenues très rares dans notre Suisse urbanisée, et elles s'y développent à merveille. Comme dans un livre d'images, les gravières donnent naissance à des biotopes naturels, des oasis, dans lesquels des animaux et plantes rares trouvent à nouveau des espaces de vie. C'est pourquoi il existe, dans de nombreuses gravières, des chemins didactiques sur la

La même aujourd'hui: la surface recultivée est à nouveau utilisée pour l'agriculture - le terrain a été rehaussé de jusqu'à 20 m. (Ill. 2)



nature ou qu'on y organise aussi des excursions ou des cours pour les enfants scolarisés.

Les paysans en tirent profit également. D'une part, ils sont dédommagés pour leurs terrains durant l'extraction de gravier. D'autre part, une fois le remblai terminé, la terre traitée dans les gravières est recultivée et remise à la disposition de l'agriculture. Le développement approprié de sols fructueux et de grande qualité est l'objectif de recultivation pour les surfaces de production agricole. Outre l'agriculture, d'autres avantages en découlent, comme pour les forêts, les surfaces naturelles ou les lacs/étangs d'anciennes carrières.

Car au final, l'économie profite aussi de ces gravières ou décharges de matériaux d'excavation régionales, qui fonctionnent bien et qui sont gérées de façon responsable. Si les matériaux d'excavation des chantiers ne pouvaient pas être

évacués, toute activité de construction serait impossible. Et sans celle-ci, il n'y a pas que la branche du bâtiment qui en souffrirait, mais aussi toute l'économie du pays.

#### PROTECTION DE LA NATURE

Après un remblai et une recultivation réussis, le terrain est remis dans un état impeccable, souvent encore meilleur qu'avant et restitué à la nature et au regard du public. La décharge de matériaux d'excavation de Beinwil (Freiamt) en est un exemple typique (ill. 1 et 2). Les photos montrent le «chantier itinérant» entre des surfaces déjà recultivées et les surfaces agricoles qui n'ont pas encore été touchées. L'illustration 3 montre un bel exemple de «gravière itinérante» avec des éco-surfaces remblayées et une recultivation consécutive.

#### DIRECTIVES POUR LE QUOTIDIEN

Les exploitants de gravières sont conscients de leur responsabilité vis-

à-vis des ressources du sol. Cette conscience s'appuie sur une utilisation respectueuse du sol à long terme, de la situation initiale à l'utilisation ultérieure. Servent de référence dans ce domaine les Directives de recultivation et les aides pour les professionnels, ainsi que l'ABC des matériaux d'excavation et l'ABC des travaux de terrassement, édités par l'ASGB.

On y explique comment se comporter face aux différents états des sols. On y consigne aussi clairement que les gravières ne doivent accepter que des matériaux d'excavation propres, autrement dit non pollués. A la livraison, les chauffeurs doivent pouvoir présenter les documents correspondants à l'exploitant.

#### DÉFIS

Après l'ère glaciaire, le sol naturel s'est formé au fil des millénaires. L'utilisation écologique et mesurée de la matière première autochtone qu'est le gravier né-

cessite un horizon à long terme, au sens d'une gestion des ressources globales. Elle crée de l'espace pour les matériaux de remblai ainsi que des biotopes pionniers. Nous sommes tous tenus de traiter le sol de façon optimale et de le préserver comme base de vie pour les générations futures.

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LA QUALITÉ DES SOLS, LEUR DÉVELOPPEMENT OU LES TRAVAUX DE RECULTIVATION?**

L'ASGB vous offre son aide. Soit par le conseil pour la protection des sols sur le chantier, soit par l'assistance pour la recherche de la personne qualifiée requise. Pour toute question, veuillez contacter notre spécialiste des sols Doris Hösli ([doris.hoesli@fskb.ch](mailto:doris.hoesli@fskb.ch) / 031 326 26 26).



Illustration de la gravière itinérante et de l'utilisation temporaire du sol. (Ill. 3)

## La terre de remblai – objet d'art

300 m<sup>3</sup> de terre dans un musée suscitent la curiosité. L'artiste espagnole Lara Almarcegui a présenté l'été dernier une exposition au Kunsthaus Baselland sur le thème de l'excavation. C'était sa première exposition individuelle en Suisse. ASGB Info a rencontré l'artiste.

(Remarque de la rédaction: l'entretien a eu lieu en anglais)

### LE PROJET EXCAVATION PRÉSENTE UN ÉNORME TAS DE TERRE D'EXCAVATION – QUE VOULEZ-VOUS EXPRIMER PAR LÀ?

Je veux thématiser les changements dans les villes, parler des nouveaux projets de construction à Bâle et comment ces derniers modifient les sols. Les projets de construction entraînent toujours des changements radicaux de la zone concernée. Et les matériaux d'excavation sont ce que l'on retire de la terre. Ils sont palpables. Pour moi, ils sont les symboles du changement.

### COMMENT EN ÊTES-VOUS ARRIVÉE À

### CE THÈME?

Je m'intéresse beaucoup aux changements dans les villes. Je veux comprendre comment l'espace est aménagé. Je veux comprendre pourquoi la ville dans laquelle je vis est comme elle est - les constructions, les bâtiments: comment sont-ils construits, pourquoi sont-ils là, pourquoi cette variante?

### ET POURQUOI AVEZ-VOUS PRÉCISÉMENT MIS L'ACCENT SUR L'EXCAVATION?

J'aime aussi le béton, le bois ou d'autres matériaux. Mais j'ai choisi cette fois les matériaux d'excavation, parce qu'ils

viennent du sol. C'est la matière qui était là avant que la ville ne soit créée. C'est la base de la ville, l'origine, le tout début de la ville. Ces matériaux étaient déjà là bien avant nous, et cette idée est fascinante.

### QUELS OBJECTIFS POURSUIVEZ-VOUS AVEC VOTRE EXPOSITION?

Je veux que le public soit confronté aux véritables matériaux d'excavation. Normalement, les gens ne connaissent que l'espace construit, lorsque tout est propre et terminé. Ou ils voient le bâtiment de l'intérieur ou les plans correspondants. Mais je voudrais que le public soit au plus près de la réalité et de l'origine des projets de construction. Et c'est ce qu'exprime la terre d'excavation.

### QUELS DÉFIS ÉTAIENT LIÉS À CE PROJET?

(Rires) Il y en a eu beaucoup. Tout dans le monde de la construction est tellement grand. Les machines sont grandes, les matériaux d'excavation représentent un volume énorme, les pelleteuses sont gigantesques, tout est disproportionné. Pour les chefs de chantier, c'est normal. Mais pour nous, pour un atelier d'art, c'est énorme. Un artiste travaille habituellement avec des représentations. Mais ce que j'ai ici, dans cette exposition, ce n'est pas une représentation, c'est la réalité. C'est impressionnant.

### COMMENT AVEZ-VOUS PU MAÎTRISER TOUT CELA?

Nous avons de la chance avec l'entreprise (remarque de la rédaction: Hans Graf AG Bauunternehmung), qui nous a aidés. Ils ont très bien compris ce que je voulais. J'avais des idées bien précises par rapport à l'aspect, la forme et l'angle de déversement de cette terre. Ils ont dû la mettre dans la forme voulue avec une pelleteuse. Mais la salle n'est pas si haute que ça. Le pelleteur a dû travailler avec beaucoup de doigté.

Mise en scène d'un tas de terre – le projet artistique du Kunsthaus Baselland.



### GRÂCE AU PROJET, VOUS AVEZ ÉTÉ EN CONTACT AVEC L'INDUSTRIE LOCALE D'EXCAVATION ET DE DÉCONSTRUCTION – QU'AVEZ-VOUS DÉCOUVERT SUR CETTE DERNIÈRE?

Nous avons beaucoup apprécié le comportement des gens. Ils nous ont particulièrement bien accueillis, ont bien répondu à nos désirs et nos attentes et ont aussi su s'adapter à l'espace beaucoup plus petit du Kunsthaus. Ils ont fait preuve d'une grande flexibilité. Et ils ont été très rapides, c'est incroyable comme ils ont travaillé vite. Normalement, nous réceptionnons et installons le matériel nous-mêmes, parce que



Lara Almarcegui explique sa fascination pour le béton.

nous savons exactement ce que nous voulons et que nous voulons le préparer de façon spéciale. Mais dans ce cas précis, tout était réel et grand. L'entreprise de construction a véritablement fait du bon travail.

### VOUS SENTIRIEZ-VOUS CAPABLE D'ACCEPTER UN JOB DANS CETTE BRANCHE?

Je crois que j'aimerais ça et j'y apprendrais sûrement beaucoup. J'aime particulièrement le mélange du béton. Et je m'intéresse à la façon dont les matériaux d'excavation sont extraits, d'où ils viennent et comment ils sont acheminés. A la composition des roches, du béton, du verre, de l'asphalte, etc.

### QUEL JOB CHOISIRIEZ-VOUS - QU'APPRECIERIEZ-VOUS DANS CE TRAVAIL?

[Rires] Ce que j'aime le plus, c'est être à

la source, là où les matériaux sont extraits. J'ai aussi visité quelques décharges des environs. C'était un travail de recherche important pour moi.

### L'EXCAVATION EST AUSSI ÉTROITEMENT LIÉE AU RECYCLAGE – VOUS Y ÊTES-VOUS INTÉRESSÉE INTENSIVEMENT? COMMENT ÉVALUEZ-VOUS LE RECYCLAGE EN SUISSE?

J'ai fait régulièrement des analyses de matériaux d'excavation et de déchets de chantier dans différentes villes. Mon travail est donc de ce fait parfaitement en relation avec le thème du recyclage. Mais je ne peux pas évaluer le recyclage tel qu'il est pratiqué en Suisse. J'ai fait quelques recherches à ce propos dans d'autres pays, p. ex. à Vienne, où j'ai analysé des déchets de chantier. Là-bas, ils sont particulièrement exemplaires en matière de séparation des matériaux comme le mortier, la brique, le ciment et d'autres séparations. Ils jettent le tout dans une machine qui recrache ensuite les différents matériaux. Fascinant!

### COMMENT APPRÉCIEZ-VOUS LA CULTURE DE LA CONSTRUCTION EN SUISSE – AUSSI PAR RAPPORT À D'AUTRES PAYS DANS LESQUELS VOUS AVEZ EFFECTUÉ DES RECHERCHES?

J'aime beaucoup le béton. Et c'est ce que j'apprécie aussi en Suisse. On y fait beaucoup de choses avec le béton. Plus qu'en Hollande par exemple. Avec le béton, on peut tout faire, parce qu'il est malléable. Le béton me fascine de manière générale; les petits cailloux que l'on voit, les magnifiques formes qu'il produit – les objets ronds ou d'autres constructions. La Suisse a, par exemple, de magnifiques ponts en béton.

### EN SUISSE, NOUS MANQUONS D'ESPACE POUR LES DÉCHARGES DE MATÉRIAUX D'EXCAVATION NON POLLUÉS. OÙ VOTRE TERRE SERA-T-ELLE ACHEMINÉE À L'ISSUE DE L'EXPOSITION?

Elle retournera chez le fournisseur. Mais je ne sais pas ce qu'ils vont en faire. Je suppose qu'elle retournera à la décharge.



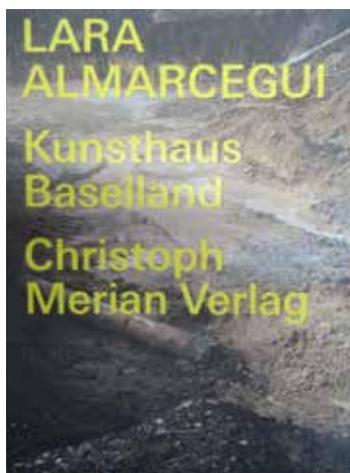
300 m<sup>3</sup> de terre dans un musée - un projet titanesque.

### POURQUOI NE PAS PRÉVOIR LA PROCHAINE EXPOSITION SUR LE THÈME GRAVIER ET BÉTON?

Ce serait aussi très excitant. Je regrette de ne pas avoir de béton ni de gravier ici. Une telle exposition serait absolument envisageable.

### AURIEZ-VOUS DÉJÀ DES IDÉES SUR LA FAÇON DE METTRE CE THÈME EN SCÈNE?

Non, il faudrait que j'y réfléchisse d'abord de manière approfondie. Il faudrait pour cela que je me plonge davantage dans les processus de production et que je détermine les possibilités d'exposition. Il me faudrait aussi des références dans l'environnement immédiat afin que je puisse approfondir le sujet. Mais je suis à la bonne source pour cela [rires].



Ines Goldbach, Kunsthaus Baselland, a publié un livre sur l'exposition. Celui-ci peut être commandé sur [www.merianverlag.ch](http://www.merianverlag.ch).

Lara Almarcegui est née en Espagne en 1972 et vit et travaille aujourd'hui à Rotterdam. Ces dernières années, elle s'est fait remarquer par un grand nombre de projets d'art inhabituels. Dans ses œuvres, elle se consacre généralement à la relation entre la régénération urbaine et le déclin. C'est ainsi qu'elle a aussi fait calculer les quantités de matériaux qui ont été utilisées pour les constructions dans les villes de Lund, Dijon et São Paulo. Dans la métropole brésilienne par exemple, 446 millions de tonnes de béton et 32 millions d'acier ont été engloutis dans les constructions.

## Préparateur de matières premières: un perfectionnement de professionnels du terrain pour des professionnels

Marcel Degonda dirige deux gravières. Il a été l'un des premiers à suivre avec succès le nouveau cours de préparateur de matières premières. Il s'entretient avec ASGB Info sur les expériences qu'il a faites dans le cadre de cette formation.

### QUEL EST VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL?

J'ai fait un apprentissage de Constructeur d'appareils industriels. Puis j'ai travaillé en tant qu'ajusteur dans le groupe Calanda. Par la suite, j'ai suivi un perfectionnement de machiniste béton. Aujourd'hui, je suis responsable du secteur Gravier au sein du groupe Calanda et je dirige les gravières Calanda de Coire et de Reichenau. Dans cette fonction, je suis responsable de la préparation du gravier, du parc de machines et aussi de l'extraction de gravier et de la recultivation ultérieure.

### POURQUOI AVEZ-VOUS OPTÉ POUR LA FORMATION DE PRÉPARATEUR DE MATIÈRES PREMIÈRES?

Autrefois, c'est mon chef qui effectuait toutes ces tâches. J'ai progressivement appris à connaître les différents do-



La formation de préparateur de matières premières mise beaucoup sur les exercices pratiques.

maines et de nouvelles fonctions. Je voulais en savoir davantage sur les courbes granulométriques, la technique, etc. Mon chef m'a encouragé à connaître l'ensemble de ce domaine d'activité et à faire cette formation de préparateur de matières premières. Je me suis donc rendu à une manifestation d'information et je me suis inscrit au cours après cela.

### QUE PENSEZ-VOUS DE LA FORMATION?

J'ai participé au premier cours, où tout le monde devait encore faire ses expériences. Les débuts ont de ce fait été relativement difficiles. Sur le plan scolaire, les exigences étaient vraiment élevées. Lorsqu'on n'a plus été à l'école pendant un certain temps, ce n'est pas évident. La partie théorique, qui était relativement dense, a été adaptée pour les cours ultérieurs. Le cours de préparation a aussi été d'une grande aide pour moi, il m'a permis de rafraîchir les connaissances de base dans les matières techniques et en mathématiques. On nous a aussi expliqué comment apprendre correctement.

avec les autres participants au cours et des contacts ont été créés que nous continuons d'entretenir depuis la fin du cours. Les connaissances théoriques ont été bien organisées et je dispose à présent de divers classeurs qui me servent de référence en cas de besoin.

### LE COURS A-T-IL NÉCESSITÉ BEAUCOUP DE TEMPS?

En plus du travail et de la famille, ce n'était certes pas simple. Cela demande une concentration particulière. On ne peut pas faire cette formation juste en dilettante.

### POUVEZ-VOUS UTILISER À PRÉSENT LES CONNAISSANCES ACQUISES?

Je peux parfaitement les appliquer. J'ai accepté des tâches de direction au sein du groupe. Je connais à présent tous les tenants et les aboutissants. Tout le domaine du recyclage était aussi nouveau pour moi et très intéressant.

### POUVEZ-VOUS RECOMMANDER CETTE FORMATION?

Oui, car il s'agit d'une formation complète et axée sur la pratique, pour toutes les tâches concernant les gravières et la matière première qu'est le gravier.

Informations complémentaires sur la formation de préparateur de matières premières sur [www.rohstoffaufbereitung.ch](http://www.rohstoffaufbereitung.ch)



MARCEL DEGONDA

Date de naissance: 02.02.1979

Responsable du secteur Gravier dans le groupe Calanda. Dirige la gravière Calanda à Coire et la gravière de Reichenau.

### LA FORMATION ÉTAIT-ELLE AXÉE SUR LA PRATIQUE?

Oui absolument, c'est d'ailleurs le grand plus de cette formation. J'ai pu avoir un aperçu d'autres entreprises, visiter des gravières, m'entretenir avec les machinistes sur place. Nous avons pu essayer des machines et tester des mélanges dans le laboratoire du cours. Il y a également eu des échanges constants

Marcel Degonda dans sa gravière.



## En bref

### ECONOMIE VERTE - ORDONNANCE SUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS (OTD)

Le parlement a modifié de façon déterminante pour notre branche le message du Conseil fédéral du 12 février 2015 concernant la révision de la loi sur la protection de l'environnement (LPE). Toutes les prescriptions et dispositions éventuelles en matière de revalorisation doivent par exemple s'orienter sur la proportionnalité et l'acceptabilité financière, et les prescriptions de valorisation relatives aux parts recyclables des matériaux d'excavation non pollués ont été supprimées. Pour l'ASGB, il est de ce fait d'une grande importance que les modifications de la LPE soient aussi prises en compte dans l'OTD. A défaut, cette dernière ne serait pas couverte par la LPE dans des domaines très importants. Elle perdrait de son efficacité et devrait être révisée immédiatement après son entrée en vigueur.

L'ASGB demande en outre que les installations de recyclage des matériaux d'excavation soient soumises à la législation sur le traitement des déchets et que l'interaction entre ce qui est faisable techniquement et ce qui est acceptable financièrement et possible en termes d'exploitation soit clairement définie dans cette même législation, dans le cadre de la proportionnalité relative aux cas individuels. La notion «Etat de la technique» doit être définie non pas au niveau de l'OTD, mais dans la LPE, sur une base pratique. De plus, les notions «Etat de la technique» et «acceptable financièrement» doivent être traitées séparément, car il s'agit de deux sujets complètement différents. L'ASGB a pu soumettre avec succès cette demande lors de la précédente session d'automne du Conseil fédéral.

### DÉCISION DE JUSTICE EN MATIÈRE DE FILTRES À PARTICULES.

Le Conseil d'Etat et le tribunal administratif du canton de Schwyz ont majoritairement suivi les réflexions de gravières qui se sont opposées à une

décision générale relative à l'équipement de machines anciennes avec des filtres à particules. Le Conseil d'Etat et le tribunal administratif répriment les autorités environnementales parce qu'elles ont exclues de l'obligation de filtres à particules l'agriculture, la sylviculture et les véhicules de pistes, alors qu'elles l'ont imposée pour les installations des gravières. Ils invitent l'office de l'environnement à adapter la décision générale en fonction des principes de proportionnalité, d'acceptabilité financière et du principe d'égalité de traitement. L'office peut le faire en imposant par exemple aussi l'obligation de filtres à particules dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et des véhicules de pistes. Une autre possibilité serait, comme l'a décidé l'UE à présent, de n'imposer l'obligation de filtres à particules que pour les machines nouvellement mises en service.

### PERSONNEL



Lors de son assemblée générale à Strasbourg le 21 mai 2015, l'Union européenne des producteurs de granulats (UEPG) a élu Lionel Lathion, Ing. EPF, au sein de son comité en tant que représentant de l'ASGB. Lionel Lathion est le propriétaire de l'entreprise Lathion Carrières et Garages SA de Sion et occupe un siège au comité de l'ASGB depuis 2012.



Lors de son assemblée générale du 3 juin 2015 à Istanbul, l'organisation européenne du béton prêt à l'emploi ERMCO a élu Peter Wellauer, Ing. EPF, au sein de son comité en tant que représentant de l'ASGB. Peter Wellauer est responsable chez Holcim du secteur Planifications, Participations et Mandats et a été élu membre du comité de l'ASGB le 29 mai 2015.



La commission du Comité européen de normalisation (CEN TC 104), chargée des normes béton européennes, a élu Ursina Jenny en tant que nouvelle déléguée de la Suisse. Ursina Jenny est responsable de laboratoire chez Kibag Management AG à Tuggen et participe depuis de nombreuses années à la Commission Technique de l'ASGB.



Remo Renfer a pris ses nouvelles fonctions de responsable de l'Inspectorat le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Avant cela, il a travaillé pendant deux ans en tant que suppléant du responsable de l'Inspectorat et a occupé divers postes de cadre dans l'industrie des gravières et du béton. Remo Renfer est marié et n'a cessé de se perfectionner en tant que conducteur de travaux; il exerce aussi accessoirement la fonction d'auditeur libre pour l'Association suisse pour Systèmes de qualité et de management (SQS).



Depuis mai 2015 déjà, Cecilia Gonzalez renforce l'ASGB en tant que cheffe de projet Nature/Environnement. Elle épaulé l'équipe dans la planification et la réalisation de projets concernant l'éducation écologique, le développement de la nature et la protection des sols sur les sites d'extraction de nos membres. Cecilia Gonzalez a suivi des études d'ingénieure en protection de l'environnement HES à la Haute école spécialisée de Genève et parle couramment français. L'ASGB souligne ainsi sa volonté de proposer d'avantage de prestations en Suisse romande, dans la langue appropriée.



L'installation de transport du Kieswerks Bersier SA près de Ménières dans toute sa splendeur.

#### GRAVIER/RECYCLAGE – ACCRÉDITATION DE L'INSPECTORAT

Le Service d'accréditation suisse (SAS) a décidé le 13 avril 2015 d'autoriser l'Inspectorat Recyclage conformément à la norme d'accréditation ISO/IEC 17020. En ce qui concerne le développement, l'Inspectorat pourra également avoir recours, à ce niveau, aux prestations de l'Association suisse de surveillance des matériaux pierreux (ASMP). Ainsi, le savoir hautement qualitatif des inspecteurs de l'ASGB est enfin officiellement attesté. Dans les domaines de l'extraction de gravier, des décharges, du recyclage, des graviers et des usines de béton, ainsi qu'au niveau sécurité au travail, l'Inspectorat Recyclage est l'unique inspectorat suisse qui soit en mesure de proposer à ses clients une compétence professionnelle et une neutralité officiellement accréditées.

#### SUPPRESSION DÉFINITIVE DES DÉCHARGES DANS LA CN 2016

Dans ses décisions relatives à la déclaration d'application générale de la Convention nationale (CN) 2012, le Conseil fédéral a constaté que le terme «décharge» a un sens trop large dans la CN et invite l'ASGB ainsi que l'ASR (Association suisse de déconstruction, triage et recyclage) à préciser, conjointement avec les partenaires de négociation de la CN, le terme de «décharge» en se basant sur les critères de délimitation. Bien qu'il ait été possible d'élaborer une proposition de délimitation, qui convainc sur le plan du contenu, les partenaires n'ont pu l'approuver pour des raisons étrangères à l'affaire. Pour l'ASGB, il est très important de définir rapidement ce terme, car elle est convaincue que les décharges, telles que définies dans l'Ordonnance sur le traitement des

déchets (OTD), doivent être définitivement supprimées dans le champ d'application de la CN. Avec l'aide d'une déclaration d'application générale, seules les entreprises et parties d'entreprise en concurrence avec l'industrie du bâtiment peuvent être soumises à un contrat de convention collective. Mais pour les décharges, c'est exactement le contraire. Elles réceptionnent, pour un dépôt durable, des matériaux non recyclables du secteur du bâtiment moyennant paiement. Il en résulte ainsi des relations de concurrence et de clients/fournisseurs. Il est donc exclu de soumettre les décharges à la CN. Cela conduirait à ce que les fournisseurs dictent la politique salariale ainsi que les conditions d'embauche aux décharges.

## IMPRESSUM

#### EDITION

Association suisse des graviers et béton ASGB, Bubenbergplatz 9, 3011 Berne  
www.fskb.ch

#### IDÉE, CONCEPT, RÉALISATION

Commission Marketing et médias de l'ASGB en collaboration avec furrerhugi.

#### MISE EN PAGE

furrerhugi., Berne

#### TEXTE

Martin Weder (ASGB, Berne), Erwin Müller (groupe Müller-Steinag, Rickenbach), Sepp Wanner (ilu AG, Horw) et Claudio Looser (furrerhugi., Berne)

#### RÉDACTION

furrerhugi., Berne

#### TRADUCTION/LECTORAT

Apostroph Group, Berne

#### PHOTOS

ASGB, ilu AG, Kästli AG

#### TIRAGE

8'000 exemplaires

#### LANGUES

allemand et français

#### IMPRESSIION

JOST Druck AG, Hünibach